Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 5 (1891)

Artikel: Migration des chevrons de Neuchâtel [suite et fin]

Autor: Grellet, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-789554

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

N° 50 1891 FÉVRIER

Ce Journal est recommandé par le Département de l'Instruction publique de l'Etat.

MIGRATION DES CHEVRONS DE NEUCHATEL

(SUITE ET FIN)

A la fin du XIIIe et au XIVe siècle, nous voyons fréquemment des vassaux et notamment des ministériaux prendre pour armes celles de leurs seigneurs, en les brisant soit par l'adjonction ou le retranchement de quelque pièce, soit par une modification des émaux.

Ainsi, tandis que les comtes de Rapperswyl portaient d'argent à trois roses de gueules feuillées et tigées de sinople, les nobles de Rambach portaient le même écusson, mais avec deux roses seulement. Les armes de l'abbaye de Murbach, en Alsace, étaient d'argent au lévrier de sable collé d'or, et plusieurs familles vassales de l'abbaye en adoptèrent les meubles ; celles des Ostein étaient d'azur au lévrier d'or collé de sinople ; celles des Hungerstein de gueules au lévrier d'argent collé d'or, etc. Les exemples pourraient être multipliés à l'infini, et c'est par un procédé analogue que les *Erlach,* autrefois ministériaux des comtes de Nidau, composèrent leurs belles armes

(fig. 19) des éléments de celles de leurs suzerains en les réduisant à un seul chevron sur pal d'argent au lieu d'or.

Il nous reste à parler de quelques familles étrangères à la Suisse dont les armes procèdent de celles de Neuchâtel, non par concession comme celles dont nous avons parlé jusqu'à présent, mais par descendance.

Nous ne mentionnerons qu'en passant le prince Berthier, duc de Wagram, parce qu'il n'a porté les armes de Neuchâtel dans son écusson qu'en sa qualité de souverain de cette principauté, ses descendants ne les ayant d'ailleurs pas conservées. Le prince Alexandre rentre dans la catégorie des comtes et princes de Neuchâtel comme les Fribourg, les Hochberg, les Longueville, la maison de Prusse dont les armes ne font pas partie du cadre de cette étude.

Rappelons en passant que si les chevrons de Neuchâtel ont continué à figurer dans la grande armoirie de Prusse, cela n'est que conforme à l'usage et en guise de souvenir historique, car si, lors des préliminaires du traité de paix de 1857, Frédéric-Guillaume IV prétendait conserver le titre de prince de Neuchâtel, il a fini par y renoncer et le traité définitif ne contient pas de réserves de cette nature.

Par contre, nous devons indiquer les ducs de Luynes et Chevreuse qui, sur un écusson écartelé : au premier et quatrième d'azur à quatre chaînes d'argent en sautoir, aboutissant en cœur à un anneau du même, au deuxième et troisième d'or au lion de gueules armé, lampassé et couronné de gueules, portent sur le tout *de Neuchâtel* (voir fig. 18). Ce sont là des armes de prétention ou plutôt de souvenir, car nous ne pensons pas que le chef actuel de la maison de Luynes, dont le nom a dernièrement attiré l'attention à propos de l'escapade et de l'emprisonnement du jeune duc d'Orléans, ait jamais l'intention de revendiquer la possession de Neuchâtel !

La présence des chevrons de Neuchâtel dans les armes du duc de Luynes s'explique par le fait qu'il descend de Mlle Louise-Léontine-Jaqueline de Bourbon-Soissons, l'une des prétendantes à la souveraineté de Neuchâtel en 1707. Elle épousa en effet, en 1710, Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, qui a laissé des mémoires intéressants.

Nous terminons cette notice par trois familles qui se rattachent à la maison d'Arberg-Valangin.

Guillaume d'Arberg, le frère aîné de Claude, seigneur de Valangin, époux de Guillemette de Vergy, quoique marié à Alice de Châlon ne laissa pas d'enfants légitimes. Il eut par contre un bâtard, Claude d'Arberg, sieur des Pontins, qui fut la souche d'une branche de comtes d'Arberg établie en Bourgogne d'abord, puis en Flandre

où, par de hauts emplois civils ou militaires et par de brillants mariages, elle occupa une position en vue parmi la noblesse de ces contrées.

Le dernier mâle de cette famille, le comte Charles d'Arberg de Neuchâtel et de Valangin (il avait depuis peu repris ces deux derniers noms), chambellan de Napoléon Ier, mourut en 1814. Deux de ses sœurs étaient mariées, l'aînée Louise-Caroline au comte Dominique-Louis-Antoine Klein, lieutenant-général et pair de France, la cadette Félicité-Caroline au général, plus tard maréchal, Georges Mouton, comte de Lobau.

En vertu de leurs alliances avec les héritières de la maison d'Arberg, ces deux personnages en introduisirent les armoiries dans leur écusson, mais d'une manière différente.

Le comte de Klein, qui était originaire de Lorraine, portait, ainsi que d'autres familles du même nom en Allemagne et en Autriche, de gueules au dextrochère armé de toutes pièces d'argent, mouvant de senestre tenant une épée du même, et il y ajouta, brochant sur le tout, un pal d'argent chargé de trois chevrons de sable (fig. 13), ce qui constitue un assemblage intéressant de deux armoiries en une seule. — Pourquoi le pal n'est-il pas d'or ? Est-ce par brisure ou pour un motif d'esthétique ? Nous l'ignorons.

Le comte de Lobau se contenta d'introduire le blason de sa femme dans un des quartiers de son écusson équartelé qui montre au premier d'azur à l'épée en pal d'argent garnie d'or, ce qui, dans le blason napoléonien, indique un comte militaire, au deuxième l'arme parlante de gueules au mouton d'argent, au troisième d'Arberg et au quatrième d'azur à une maison à trois étages d'argent ouverte et ajourée de sable mouvant du flanc, le toit embrasé de gueules, l'édifice terrassé de sinople, à dextre un boulet, une bombe et une grenade allumée de sable. Ce dernier quartier doit commémorer un haut fait du général, probablement la bataille d'Essling et la prise de ce village, à laquelle il se signala particulièrement (fig. 14).

Ajoutons que le comte de Lobau n'eut pas d'enfants, et que la descendance du comte de Klein s'est éteinte en la personne de son fils, mort il y a quelques années.

Mais si ces deux fidèles serviteurs de Napoléon se considèrent comme les représentants de la maison d'Arberg et comme héritiers de leur beau-père ce ne fut pas sans contestations, car le comte Charles d'Arberg de Neuchâtel et de Valangin, comme il aimait à s'intituler, laissait deux fils mineurs dont les parents réclamèrent en leur faveur l'héritage de leur père. On alléguait que leur mère avait été mariée religieusement au comte d'Arberg à une époque de transi-

tion où le mariage civil n'était pas encore généralement adopté. Le tribunal de Bruxelles, devant lequel se plaida la cause, n'admit pas la legalité dudit mariage, mais constata que Charles d'Arberg avait toujours reconnu ces enfants comme siens, s'en était déclaré le père lors de l'inscription de leur naissance et avait l'intention, pour régulariser leur position, de les légitimer, ce dont une mort prématurée l'avait empêché. Son idée était de transmettre le nom d'Arberg à l'un et celui de Neuchâtel à l'autre de ses fils. Ils embrassèrent la carrière des armes et le roi Léopold Ier leur accorda en 1843 des lettres de noblesse en donnant à l'aîné (qui mourut célibataire) les nom et titre de chevalier de Saint-Charles, au cadet, dont les enfants et petits-enfants sont actuellement vivants, ceux de chevalier de Neuchâtel, en les autorisant en même temps à reprendre les armes d'Arberg, mais à émaux renversés et à enquerre soit : de sable au pal de gueules chargé de trois chevrons d'or (fig. 15). Il n'est pas fait mention de cimier et l'armoirie porte avec le casque une couronne de chevalier, ce qui nous a engagé à la reproduire dans notre planche bien que cet assemblage ne soit pas conforme au style le plus pur du blason.

Dans les pages qui précèdent, nous avons indiqué toutes les armoiries qui, à notre connaissance, procèdent des armes d'une des branches de la maison de Neuchâtel. Nous n'avons cependant pas la prétention d'être complet et il peut bien encore se trouver quelques familles, villes ou couvents dont les armes rentrent dans cette catégorie.

Nous aurions aussi pu mentionner les armes de Badenweiler qui figuraient dans un des quartiers de l'écusson des margraves de Bade et qui sont identiques à celles de Nidau, Valangin, etc.; mais jusqu'à présent tous les efforts pour établir une connexion ont échoué. Il en est de même de plusieurs familles suisses qui ont porté des armoiries ayant beaucoup de ressemblance avec celles de Neuchâtel. Ainsi les Borwil portaient d'azur au pal d'or chargé de trois chevrons de gueules avec un buste de femme vêtu aux pièces et émaux de l'écu comme cimier; les Meyer de Hochfelden, d'or à la bande chevronnée de gueules et d'argent; les barons de Bollweiler, en Alsace, d'azur au pal d'argent chargé de trois chevrons renversés de gueules.

Cette parenté d'armoirie n'indique. dans ces cas, pas une parenté de sang ou des rapports féodaux. Elle est sans doute uniquement le résultat du hasard ou d'un esprit d'imitation, aussi ne mentionnons nous ici ces armoiries qu'à titre de curiosités héraldiques.

JEAN GRELLET.